

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ *114* DU *25* AOUT 2026 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES A L'OFFICE BURUNDAIS DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION « OBUHA »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 09 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/09 du 12 août 2016 portant Code de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction au Burundi ;

Vu la Loi n°1/17 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/079 du 24 mai 2019 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction : « OBUHA » en sigle ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/027 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement ;

Sur proposition du Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement ;

DECRETE :

Signature

Article 1 : Est nommé Commissaire de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Etudes à l'OBuha :

Ir. Diomède KABURA.

Article 2 : Est nommée Commissaire de l'Administration, des Ressources Financières et des Approvisionnements à l'OBuha :

Madame Olive NIYONKURU.

Article 3 : Est nommé Directeur de la Planification à l'OBuha :

Msc. Ir. Ezéchiel NDAYIKENGURUKIYE.

Article 4 : Est nommée Directeur des Ressources Humaines à l'OBuha :

Madame Espérance NAKINTIJE.

Article 5 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 6 : Le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipeement est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 25 août 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

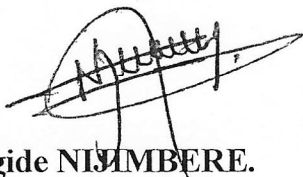
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,




Nestor NTAHONTUYE.

**LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,
DES LOGEMENTS SOCIAUX, DES
TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT,**



Ir. Egide NIMBERE.